



Pôle affaires générales
Vie des instances du Syndicat

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 9 MARS 2022 À 19H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2022_06

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL DU 1 FEVRIER 2022

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **9 mars 2022 à 19H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 1^{er} mars 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE, <i>pouvoir à MME JACOB-CHAILLET</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN, <i>pouvoir à MME FISCHER</i>
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe D'ESTAINOT Madame Michelle GARRY, déléguée suppléante
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Madame Lauriane TEYSSIER, déléguée suppléante



DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC, <i>pouvoir à MME FISCHER</i>
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD, <i>pouvoir à MME MAGNON</i> Monsieur Christophe BERNIER, <i>pouvoir à M. CHARREIRE</i>
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON
BOIS-COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 14 Pouvoirs : 5 Nombre de votants : **19**

LE COMITÉ,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-26 ;

Vu les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 9 ;

Vu le procès-verbal du Comité du 1^{er} février 2022 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;

Vu l'arrêté n° 2020_A001 portant délégation de pouvoir et de fonctions au 1^{er} Vice-Président Mme Josiane Fischer ;

Considérant que chaque procès-verbal de séance est soumis au vote pour adoption à l'ouverture de la séance qui suit son établissement, que les rectifications éventuelles à apporter au procès-verbal sont enregistrées au procès-verbal de la séance en cours et que les élus qui refuseraient le procès-verbal doivent indiquer leurs motifs, et ces éléments sont consignés dans le procès-verbal de la séance ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet de consigner les débats, et de conserver les faits et décisions de séance ;

Considérant que le procès-verbal est un document transmissible aux administrés et à tout tiers intéressé qui en fait la demande ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article unique : Approuve le procès-verbal du précédent Comité syndical qui s'est tenu dans les locaux de Sénéo le 1^{er} février 2022. Ce procès-verbal est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.


Josiane FISCHER
Président de séance

Administration Générale
 Finances Locales
 Compte de gestion

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 9 MARS 2022 À 19H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2022_07

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **9 mars 2022 à 19H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 1^{er} mars 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE, <i>pouvoir à MME JACOB-CHAILLET</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN, <i>pouvoir à MME FISCHER</i>
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe D'ESTAINOT Madame Michelle GARRY, déléguée suppléante
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Madame Lauriane TEYSSIER, déléguée suppléante

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC, <i>pouvoir à MME FISCHER</i>
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD, <i>pouvoir à MME MAGNON</i> Monsieur Christophe BERNIER, <i>pouvoir à M. CHARREIRE</i>
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON
BOIS-COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 14 Pouvoirs : 05 Nombre de votants : 19

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants et L.2121-21 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le compte de gestion, relatif à l'exercice 2021, dressé par le Trésorier et joint à la présente délibération ;

Vu l'arrêté n° 2020_A001 portant délégation de pouvoir et de fonctions au 1^{er} Vice-Président Mme Josiane Fischer ;

Considérant que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article unique : Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.

sénéo

304 rue Paul Vaillant Couturier - CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX



Josiane FISCHER

Président de séance

Administration Générale
 Finances locales
 Compte administratif

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 9 MARS 2022 À 19H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2022_08

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **9 mars 2022 à 19H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 1^{er} mars 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE, <i>pouvoir à MME JACOB-CHAILLET</i>
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe D'ESTAINOT Madame Michelle GARRY, déléguée suppléante
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN,
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Madame Lauriane TEYSSIER, déléguée suppléante

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC, <i>pouvoir à MME FISCHER</i>
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD, <i>pouvoir à MME MAGNON</i> Monsieur Christophe BERNIER, <i>pouvoir à M. CHARREIRE</i>
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON
BOIS-COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 14 Pouvoirs : 04 Nombre de votants : 18

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le compte administratif joint à la présente délibération ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Trésorier,

Vu l'arrêté n° 2020_A001 portant délégation de pouvoir et de fonctions au 1^{er} Vice-Président Mme Josiane Fischer ;

Considérant que Fabrice BULTEAU a été désigné pour présider la séance sur l'adoption du compte administratif 2021 ;

Considérant la concordance des montants figurant dans le compte administratif de l'exercice 2021 avec ceux figurant dans le compte de gestion du même exercice, pour les débits et les crédits portés aux différents comptes budgétaires ainsi que pour les résultats de clôture de l'exercice,

Considérant que le Président de Sénéo, M. JUVIN, est absent ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Donner acte au Président, de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité de l'exécution budgétaire 2021 pour les deux sections d'exploitation et d'investissement, comme suit :

	Section d'exploitation		
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	22 008 442.45	22 920 935.62	912 493.17
Report de l'excédent 2020 (002)		375 217.58	375 217.58
Total	22 008 442.45	23 296 153.20	1 287 710.75

	Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	4 811 054.51	2 398 310.22	-2 412 744.29
Report de l'excédent 2020 (001)		11 366 119.33	11 366 119.33
Total	4 811 054.51	13 764 429.55	8 953 375.04

	Total du budget		
	Dépenses	Recettes	Solde
Total	26 819 496.96	37 060 582.75	10 241 085.79

Article 4 : Arrête les résultats suivants du compte administratif 2021 tels que résumés ci-dessous :

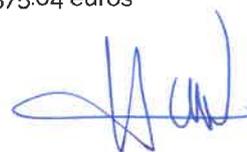
- un excédent d'exploitation de 1 287 710,75 euros
- un excédent d'investissement de 8 953 375,04 euros
- soit un excédent total de 10 241 085,79 euros

Article 5 : Affecte le résultat excédentaire de la section d'exploitation comme suit :

- Excédent de la section d'exploitation transféré à la section d'investissement (Chapitre 10 nature 1068 « Autres réserves »), soit 1 287 710,75 euros

Article 6 : Affecte le résultat excédentaire de la section d'investissement comme suit :

- Excédent reporté en section d'investissement (Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »), soit 8 953 375,04 euros



Josiane FISCHER

Président de séance

Administration Générale
 Finances locales
 Budget primitif

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 9 MARS 2022 À 19H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2022_09

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **9 mars 2022 à 19H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date du **1^{er} mars 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE, <i>pouvoir à MME JACOB-CHAILLET</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN, <i>pouvoir à MME FISCHER</i> Madame Lauriane TEYSSIER, déléguée suppléante
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe D'ESTAINOT Madame Michelle GARRY, déléguée suppléante
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC, <i>pouvoir à MME FISCHER</i>
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD, <i>pouvoir à MME MAGNON</i> Monsieur Christophe BERNIER, <i>pouvoir à M. CHARREIRE</i>
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON
BOIS-COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 16 Pouvoirs : 05 Nombre de votants : 21

LE COMITÉ,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;
- Vu** le procès-verbal du Comité syndical du 1^{er} février 2022 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;
- Vu** la présentation, lors du Comité syndical du 1^{er} février 2022, du Rapport d'Orientations Budgétaires, suivie du débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif de l'année 2022 ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49;
- Vu** le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 joint à la présente délibération ;
- Vu** l'arrêté n° 2020_A001 portant délégation de pouvoir et de fonctions au 1^{er} Vice-Président Mme Josiane Fischer ;

Considérant que lors du Comité syndical du 1^{er} février 2022 a eu lieu le débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif de l'année 2022 ;

Considérant que le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 propose en dépenses et en recettes les montants suivants :

	Section d'exploitation	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget 2022	11 680 720,00	11 680 720,00
Report du résultat 2021 (002)		
Total de la section d'exploitation	11 680 720,00	11 680 720,00

	Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget 2022	21 749 815,79	11 621 521,00
Restes-à-réaliser	9 320 791,00	9 208 000,00
Report du résultat d'investissement 2021 (001)		8 953 375,04
Transfert du résultat d'exploitation 2021 (1068)		1 287 710,75
Total de la section d'investissement	31 070 606,79	31 070 606,79

	Total du budget	
	Dépenses	Recettes
Total du budget	42 751 326,79	42 751 326,79

Considérant qu'il y a lieu de voter le budget primitif pour l'exercice 2022 ainsi proposé ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1^{er} : Approuve le budget primitif pour l'exercice 2022, présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 42 751 326,79 euros dont 31 070 606,79 euros en section d'investissement et 11 680 720 euros en section d'exploitation, dont le détail est précisé dans le document budgétaire réglementaire.

Article 2 : Autorise les ouvertures de crédits suivantes, votées par chapitre

- Pour la section d'investissement
 - o En dépenses

Chapitre	Crédits votés
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	342 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 285 620,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	86 430,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 377 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	912 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	14 746 265,79

- o En recettes

Chapitre	Crédits votés
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	8 953 375,04
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 609 332,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 519 620,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 548 620,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 287 710,75
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	943 949,00

- Pour la section d'exploitation
 - o En dépenses

Chapitre	Crédits votés
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 958 048,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 007 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 609 332,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 519 620,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	108 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	11 220,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	67 500,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	400 000,00

- o En recettes

Chapitre	Crédits votés
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	720,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	342 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	10 784 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	554 000,00

Affaires générales
Ressources Humaines

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 9 MARS 2022 À 19H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2022_10

ASSIMILATION A UNE STRATE DEMOGRAPHIQUE 40 000-80 000 HAB. ET MISE A JOUR DE LA CLASSIFICATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **9 mars 2022 à 19H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 1^{er} mars 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE, <i>pouvoir à MME JACOB-CHAILLET</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN, <i>pouvoir à MME FISCHER</i> Madame Lauriane TEYSSIER, déléguée suppléante
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe D'ESTAINOT Madame Michelle GARRY, déléguée suppléante
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC, <i>pouvoir à MME FISCHER</i>
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD, <i>pouvoir à MME MAGNON</i> Monsieur Christophe BERNIER, <i>pouvoir à M. CHARREIRE</i>
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON
BOIS-COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 16 Pouvoirs : 5 Nombre de votants : **21**

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 34 relatif à la création d'emplois ;

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n° 2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux, et notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI n° 2019-202 du 15 octobre 2019 portant modification des statuts de Sénéo ;

Vu les délibérations concordantes des Établissements publics territoriaux Boucle Nord de Seine du 3 octobre 2019 (2020/S03/020) et Paris Ouest la Défense du 24 septembre 2019 (09e) portant adhésion à Sénéo ;

Vu la délibération 151214-11-2 du 14 décembre 2015 positionnant le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers sur une strate 10 000-20 000 hab. et créant un poste d'emploi fonctionnel ;

Vu la délibération 171121-2 du 21 novembre 2017 positionnant le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers sur une strate 20 000-40 000 hab. et mettant à jour la classification de l'emploi fonctionnel ;

Vu la délibération n°2021-26 du 6 décembre 2021 portant la définition de la stratégie d'investissement de Senéo ;

Vu la délibération n° 2022-09 du 09 mars 2022 portant sur l'adoption du budget primitif de 2022 ;

Vu la délibération n°2021-27 du 6 décembre 2021 portant détermination de la part collectivité sur le tarif de l'eau ;

Vu l'arrêté n° 2020_A001 portant délégation de pouvoir et de fonctions au 1^{er} Vice-Président Mme Josiane Fischer ;

Considérant que la modification de la strate démographique de classement d'une collectivité est permise sous condition de répondre aux trois critères de compétence cumulatifs que sont ses compétences, l'importance de son budget, ainsi que le nombre et la qualification des agents à encadrer ;

Considérant que la population desservie par le service de l'eau du Syndicat est de 612 673 habitants (INSEE 2018) ;

Considérant que le montant global, sur 15 ans, du plan pluriannuel d'investissement de Senéo a été établi à 156,4 M€HT, soit un peu plus de 10 M€HT/an ;

Considérant que, Sénéo a déterminé le nouveau prix de l'eau, en créant une part collectivité et en privilégiant une tarification monôme et progressive par tranche de volumes consommés, visant ainsi une cible annuelle de 12 millions d'euros de recettes ;

Considérant que le budget primitif pour l'exercice 2022 du Syndicat s'élève à 42 751 326,79 euros dont 31 070 606,79 euros en section d'investissement et 11 680 720 euros en section d'exploitation ;

Considérant que le Syndicat assure le contrôle et le suivi du contrat de délégation de service public de l'eau conclu avec la société Suez depuis le 1er juillet 2015 pour une durée de 12 ans, en s'appuyant sur 95 équivalents à temps plein et en générant des recettes annuelles de 48 294 000 euros et des dépenses de 45 357 000 euros, dont 24 569 659 euros d'investissements contractuels ;

Considérant que Sénéo, en tant que propriétaire d'un réseau de plus de 1 000 kms de canalisations, d'une usine de production et de 15 réservoirs, est également chargé d'exécuter les travaux d'extension des réseaux et de modernisation des ouvrages de production ;

Considérant qu'à ce jour, l'administration du Syndicat se compose de 11 agents avec des niveaux d'expertise nécessairement très élevés, dont 8 relèvent de la catégorie A, 1 de la catégorie B, 1 de la catégorie C et 1 en apprentissage ;

Considérant que les compétences dont le Syndicat fait preuve depuis 1933, le budget adopté pour l'exercice 2022, le plan pluriannuel d'investissement déterminé sur la période 2022-2036 ainsi que la qualification et évolution du nombre des agents depuis la création de son équipe administrative, rendent justifiable que Sénéo soit classifié sur une nouvelle strate démographique de 40 000 – 80 000 habitants pour se doter de moyens humains et matériels adaptés ;

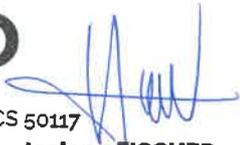
Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Décide du classement de Sénéo en assimilation à une commune dont la strate démographique est comprise entre 40 000 habitants et 80 000 habitants, en raison de ses compétences d'établissement public chargé de la production et de la gestion de l'eau potable en Hauts de Seine, de l'importance de son budget et du nombre et la qualification des agents à encadrer.

Article 2 : Etablit que les dépenses résultant de l'application des présentes dispositions seront imputées au chapitre 012 relatif aux "Charges de personnel et frais du assimilés" du budget syndical.

Article 3 : Autorise le Président à effectuer toute démarche et signer tout document relatif à l'exécution de la présente.


304 rue Paul Vaillant Couturier – CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX

Josiane FISCHER
Président de séance

Instances
 Commission d'Appel d'Offres

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 9 MARS 2022 À 19H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2022_11

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **9 mars 2022 à 19H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 1^{er} mars 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE, <i>pouvoir à MME JACOB-CHAILLET</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN, <i>pouvoir à MME FISCHER</i> Madame Lauriane TEYSSIER, déléguée suppléante
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe D'ESTAINTOT Madame Michelle GARRY, déléguée suppléante
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC, <i>pouvoir à MME FISCHER</i>
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD, <i>pouvoir à MME MAGNON</i> Monsieur Christophe BERNIER, <i>pouvoir à M. CHARREIRE</i>
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON
BOIS-COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 16 Pouvoirs : 05 Nombre de votants : 21

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L1411-5 et L1414-2 et suivants ;

Vu la délibération n°2020_10 du 8 septembre 2020 relative à la composition de la CAO, à l'élection de ses membres et à l'adoption de son Règlement intérieur ;

Vu le Règlement intérieur relatif au fonctionnement de la CAO de Sénéo ;

Vu le Règlement intérieur des instances et notamment son article 11 ;

Vu le courrier de Monsieur Alexis BACHELAY en date du 24 novembre 2021 informant de son souhait de démissionner de ses fonctions de délégué titulaire représentant l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour la ville de Colombes au comité syndical de Sénéo ;

Vu l'arrêté n° 2020_A001 portant délégation de pouvoir et de fonctions au 1^{er} Vice-Président Mme Josiane Fischer ;

Considérant que Monsieur Alexis BACHELAY avait été proclamé membre titulaire de la CAO lors de l'adoption de la délibération n°2020_10 du 8 septembre 2020 ;

Considérant que conformément à la délibération précitée n°2020_10, la CAO est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

Considérant qu'à la suite de la démission de M. BACHELAY, le siège d'un membre titulaire de la CAO est actuellement vacant et qu'il convient donc de le remplacer ;

Considérant que les membres de la CAO sont élus selon un mode de scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret sauf en cas d'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un scrutin public ;

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit de règles spécifiques concernant le remplacement des membres titulaires et suppléants de la CAO en cours de mandat ;

Considérant qu'il est nécessaire de garantir le respect du principe du pluralisme imposé par l'article L2121-22 du CGCT;

Considérant qu'il a été fait un appel à candidature pour remplacer M. BACHELAY et qu'un seul dépôt de candidature a eu lieu, en l'occurrence de la part de M. CHARREIRE ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Proclame l'élection de M. CHARREIRE comme nouveau membre titulaire de la CAO en remplacement de M. BACHELAY

Article 2 : La nouvelle composition de la CAO s'établit de la façon suivante :

Membres titulaires	Marion JACOB-CHAILLET	Jérémie RIBEYRE	Emmanuelle RASSABY	Maxime CHARREIRE	Christophe BERNIER
Membres suppléants	Thierry LE GAC	Olivier MARMAGNE	Frédéric SITBON	Isabelle MASSARD	Nadège MAGNON

sénéo

304 rue Paul Vaillant Couturier - CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX


Josiane FISCHER
Président de séance

Instances
Commission d'Appel d'Offres

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 9 MARS 2022 À 19H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°2022_12

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION DES SERVICES PUBLICS (CDSP)

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **9 mars 2022 à 19H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 1^{er} mars 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE, <i>pouvoir à MME JACOB-CHAILLET</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN, <i>pouvoir à MME FISCHER</i> Madame Lauriane TEYSSIER, déléguée suppléante
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe D'ESTAINOT Madame Michelle GARRY, déléguée suppléante
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC, <i>pouvoir à MME FISCHER</i>
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD, <i>pouvoir à MME MAGNON</i> Monsieur Christophe BERNIER, <i>pouvoir à M. CHARREIRE</i>
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON
BOIS-COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 16 Pouvoirs : 05 Nombre de votants : 21

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L.1411-6, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 ;

Vu la délibération n°2020_08 du 8 septembre 2020 relative à la création de la Commission des Services Publics (CDSP) ;

Vu le Règlement intérieur relatif au fonctionnement de la CDSP de Sénéo ;

Vu le courrier de Monsieur Alexis BACHELAY en date du 24 novembre 2021 informant de son souhait de démissionner de ses fonctions de délégué titulaire représentant l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour la ville de Colombes au comité syndical de Sénéo ;

Vu l'arrêté n° 2020_A001 portant délégation de pouvoir et de fonctions au 1^{er} Vice-Président Mme Josiane Fischer ;

Considérant que Monsieur Alexis BACHELAY avait été proclamé membre titulaire de la CDSP lors de l'adoption de la délibération n°2020_10 du 8 septembre 2020 ;

Considérant que la loi ne prévoit pas de règles spécifiques concernant le remplacement des membres titulaires et suppléants de la CDSP ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'expression du pluralisme des élus ;

Considérant qu'il a été fait un appel à candidature pour remplacer M. BACHELAY et qu'un seul dépôt de candidature a eu lieu, en l'occurrence de la part de M. CHARREIRE ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article unique : Proclame M. CHARREIRE comme nouveau membre titulaire en remplacement de M. BACHELAY au sein de la CDSP dont la composition s'établit de la façon suivante :

Membres titulaires	Marion JACOB-CHAILLET	Jérémie RIBEYRE	Emmanuelle RASSABY	Maxime CHARREIRE	Christophe BERNIER
Membres suppléants	Thierry LE GAC	Olivier MARMAGNE	Frédéric SITBON	Isabelle MASSARD	Nadège MAGNON



Josiane FISCHER

Président de séance

304 rue Paul Vaillant Couturier - CS 50117
 92741 NANTERRE CEDEX

Pôle affaires générales
 Commande publique

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 9 MARS 2022 À 19H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°2022_13

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **9 mars 2022 à 19H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 1^{er} mars 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE, <i>pouvoir à MME JACOB-CHAILLET</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN, <i>pouvoir à MME FISCHER</i> Madame Lauriane TEYSSIER, déléguée suppléante
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe D'ESTAINOT Madame Michelle GARRY, déléguée suppléante
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC, <i>pouvoir à MME FISCHER</i>
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD, <i>pouvoir à MME MAGNON</i> Monsieur Christophe BERNIER, <i>pouvoir à M. CHARREIRE</i>
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON
BOIS-COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 16 Pouvoirs : 05 Nombre de votants : 21

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L5711-1 et suivants, et L.5210-1 à L.5211-61 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le pouvoir adjudicateur ;

Vu la délibération n°2020_10 du 8 septembre 2020 relative à la création de la Commission d'appel d'offres ;

Vu le PV de la Commission d'appel d'offres du 9 mars 2022 relative au choix des titulaires de l'accord-cadre.

Vu l'arrêté n° 2020_A001 portant délégation de pouvoir et de fonctions au 1^{er} Vice-Président Mme Josiane Fischer

CONSIDERANT qu'à la suite de son changement de nom opéré fin 2019, Sénéo doit continuer d'affirmer sa nouvelle identité de marque qui lui permettra de renforcer la notoriété du syndicat et de partager largement ses engagements à l'ensemble des usagers et des partenaires de notre territoire et au-delà;

CONSIDERANT que pour alimenter sa stratégie de communication, Sénéo a lancé le 23 novembre 2021 une consultation en procédure formalisée ayant pour objet la réalisation des prestations de communication ;

CONSIDERANT que lesdites prestations ont été réparties en 3 lots distincts, faisant chacun l'objet d'un accord-cadre à bons de commande attribué à un seul opérateur économique :

- Lot n°1 – Création et conception graphique des supports de communication
- Lot n°2 – Stratégie digitale (audiovisuel et animations digitales)
- Lot n°3 – Relations presse et publiques

CONSIDERANT que l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 1 an, reconductible tacitement 2 fois par période successive d'une année ;

CONSIDERANT que cette procédure a été déclarée sans suite en raison d'une mauvaise définition du besoin ;

CONSIDERANT qu'une nouvelle procédure a été lancée le 31 janvier 2022 dans les mêmes conditions que la première consultation avec une modification des détails quantitatifs estimatifs ;

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres dûment convoquée le 3 mars 2022, s'est valablement réunie le 9 mars 2022 à 14h00, le quorum étant atteint,

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

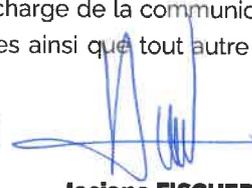
Article 1 : Attribue les accords-cadres relatifs aux prestations de communication pour Sénéo pour une durée de 1 an, reconductible tacitement 2 fois par période successive d'une année, dans les conditions suivantes :

Lots	Désignation	Attributaires	Montant maximum en € HT/an
1	CREATION ET CONCEPTION GRAPHIQUE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION	Société BATHYSCAPHE	70 000
2	STRATEGIE DIGITALE (audiovisuel et animations digitales)	Société ROUGE VIF	40 000
3	RELATION PRESSE ET PUBLIQUES	Société UNICORP	20 000

Article 2 : Autorise le Président ou le 5^{ème} vice-président en charge de la communication à signer, au nom de Sénéo, les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant.

sénéo

304 rue Paul Vaillant Couturier - CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX



Josiane FISCHER
Président de séance